

	RÈGLE	PAGE
SENATEURS: (suite)		
Comportement en Comité plénier	64	24
Conférence		
droit de parole à une	60	22
seuls ceux qui font partie du comité		
peuvent prendre la parole	60	22
Déclaration des qualités requises doit		
être faite et remise au Greffier		
du Sénat	114	45
Demande de réparation	39	14
Dispute, intervention en cas de	41	14
Durée du mandat comme membre		
d'un comité	66(2)	25
Interdiction de parler plus d'une fois		
sur un sujet-exceptions	28	11
Intérêt pécuniaire-		
ne doit pas être admis à voter sur une		
question dans laquelle il a quelque	49(4)	19
ne peut siéger à un comité saisi de		
l'affaire	75(1)	32
Parole-		
deux ou plusieurs sénateurs		
demandant la	26	11
droit de	27	11
Projet de loi, droit de présenter un	55(1)	21
Question-		
Rappelés à l'ordre	37;40(1)(2)	13;14
Réplique définitive-		
clôture du débat	30	11
droit de	29	11
Sujet dont le Sénat est saisi, peut		
demander que lecture		
soit faite de la question en discussion	35	13
<i>(Voir aussi: Débat, Discours représentables, Vote, Modalités du)</i>		

SUBSIDES:

(Voir: Projets de loi de subsides)